

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	34
Présents	24
Votants par procuration	6
Absents	10
Total des votes	30

7. Finances publiques
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du quinze février deux mille vingt-quatre, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. ANFRAY, M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, Mme JEAMMET, Mme KOUZIAEFF, Mme LOUVEL, Mme MALBRANCHE, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, Mme ROSA, M. TIMON.

Secrétaire de séance : Mme Florence GAUTIER

Absent(s) excusé(s) : M. CANTELOUP, M. CHEVREAU, M. GUENNI, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, M. MARE, M. MAUVIEUX, M. MESNIER, Mme RUBETTI, Mme VANNIER.

Procurations : M. CANTELOUP à M. DARMOIS, M. CHEVREAU à M. ANFRAY, M. GUENNI à Mme GAUTIER, M. MAUVIEUX à Mme KOUZIAEFF, M. MESNIER à M. TIMON, Mme VANNIER à M. BERNARD

**Del_0004_2024_Attribution de subvention à des particuliers dans le cadre du Point
Information Habitat Janvier 2023 / Février 2024_georges**

Elu rapporteur : I. Jeammet

La Communauté de Communes Pont-Audemer-Val-de-Risle a mis en place un Point Information Habitat, dans le but de maintenir le lien avec les habitants et les accompagnés tout au long du montage de leurs projets de rénovation.

La Commune de Pont-Audemer a, en parallèle, mis en œuvre un programme d'aides complémentaires aux particuliers selon plusieurs axes stratégiques :

- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
- Mobilisation des logements vacants,
- Rénovation thermique et lutte contre la précarité énergétique,
- Façades.

Par courrier reçu le 20 octobre 2023, SOLIHA, prestataire en charge du suivi et de l'animation du Point Information Habitat, sollicite de la Commune de Pont-Audemer l'octroi de subventions dans le cadre des aides complémentaires au profit d'un propriétaire.

Après calcul du coût prévisionnel des travaux (17 000 € HT), le montant des subventions a été estimé ainsi :

- Ville de Pont-Audemer : 1 500 €

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU le règlement des aides complémentaires de la Ville de Pont-Audemer, concernant l'amélioration de l'habitat, dans le cadre de la mise en place du Point Information Habitat.

VU la délibération n°0077-2023 sur l'adoption du règlement des aides de la ville dans le cadre du point Information Habitat, accordée le 25 septembre 2023 en conseil municipal

VU la décision n°15-2023 qui autorise le président de la Communauté de Communes à signer la convention d'objectifs pour la mise en place du Point Information Habitat (janvier 2023/ Février 2024)

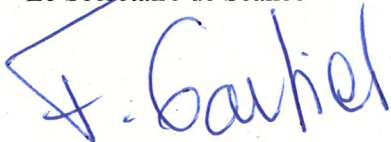
CONSIDERANT la volonté de la commune de délivrer des aides complémentaires aux propriétaires, pour lutter contre l'Habitat indigne, la vacance et la précarité énergétique des logements,

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

➤ **D'APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées dans le tableau ci-dessous.

Nature de l'intervention	Dossiers	Montant proposé	Total engagé
Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé			
Mobilisation des logements vacants			
Rénovation thermique et lutte contre la précarité énergétique			
Restauration de Façade Nettoyage Façade (10% dans la limite de 15 000€ de travaux HT)	GEORGES Jean	1 500 €	1 500 €
TOTAL ENGAGE		1500 €	1500 €

Le Secrétaire de Séance



Florence GAUTIER

Fait à PONT-AUDEMER, le 21 février 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS

